



Collectif contre l'incinération des déchets en Corse
A Taverna 20218 Ponte Leccia
et
Front commun pour une autre gestion
du traitement des déchets en Corse

Monsieur De Rocca Serra
Président de l'Assemblée de Corse
32, Cours Grandval
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 1

Le 3 avril 2007

Monsieur le Président,

Vous n'ignorez pas notre vive inquiétude quant aux décisions que doit prendre l'Assemblée Territoriale de Corse concernant le traitement des déchets dans l'île.

Nous constatons à ce jour que malgré la motion votée à l'unanimité le 28 juillet dernier, aucune étude sur l'intégralité des solutions alternatives n'a été réalisée par le Syvadec et nous voudrions en connaître les raisons. L'information diffusée lors de l'annonce du report des Assises des déchets a été de nature à entretenir la plus grande confusion sur les projets en cours.

A ce jour, le Syvadec constitue un syndicat de réalisation sur des bases qui sont celles du projet initial, sans tenir compte des graves risques sanitaires, environnementaux et financiers qu'il fait courir aux habitants de notre île.

En conséquence, de nombreuses organisations se sont jointes à notre refus de ce projet dangereux et à notre demande d'un projet alternatif de traitement des déchets, sur la base d'un manifeste dont vous trouverez le texte ci-après.

A ce jour, soixante quatre organisations, comprenant syndicats professionnels, associations, partis politiques, ont décidé de constituer un FRONT COMMUN POUR UNE AUTRE GESTION DES DECHETS. Tous sont conscients du fait que l'incinération des déchets (sous quelque forme que ce soit) est une solution contraire à tout développement cohérent et durable de la Corse. Vous en trouverez ci-joint la liste ainsi que celle des 200 personnalités de tous horizons qui soutiennent notre combat.

Nous nous permettons également de vous rappeler la décision récente du Parlement Européen (13 février 2007), qui, en établissant une hiérarchie dans les solutions de valorisation des déchets, considère l'incinération comme dépassée et donne la priorité au tri-recyclage : l'évolution des techniques de valorisation-matière rend en effet obsolète et inutile l'incinération, mode de traitement qui pose des problèmes considérables en termes de santé publique et de pollution de l'environnement.

Notre Front souhaite que l'Assemblée territoriale, à qui revient la maîtrise de ce dossier, s'en ressaisisse et procède à une réévaluation du PIEDMA à la lumière des nouvelles connaissances acquises depuis 2002.

Nous souhaiterions par ailleurs être entendus en Commission plénière de l'Assemblée territoriale afin d'exposer les raisons de notre opposition à ce projet, et présenter le Plan alternatif que nous réalisons actuellement avec des spécialistes du traitement des déchets.

Nous espérons que l'Assemblée territoriale saura exiger l'application effective de la motion du 28 juillet 2006 avant la constitution d'un Syndicat régional de réalisation, afin que nos élus locaux puissent se déterminer en toute connaissance sur ce dossier particulièrement important pour notre avenir.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le collectif,

Agnès Simonpieri

Colette Castagnoli

Marie Dominique Loÿe